RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MONTALEIGNE
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
A renouveler impérativement lors du passage de la maternelle à l'élémentaire
Scolarisation dans une école du secteur intercommunal de Montaleigne à Saint-Laurent-du-Var d'un enfant en provenance d'un autre secteur

service Affaires Scolaires : ☎ 04.92.12.40.86 – courriel : inscriptions.scolaires@saintlaurentduvar.fr

1ère demande : PS ☐ CP ☐ Autres ☐

PARTIE A COMPLETER PAR LES PARENTS :

Nom et prénom - Mère : ..... **Père :** .....

Domicile : .....

.....

Téléphone 📱 **:** ..... 📱 **:** .....

DEMANDENT LA SCOLARISATION DE NOTRE ENFANT :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

A l'école maternelle Montaleigne : Section : ..... **A l'école élémentaire Montaleigne : Classe :** .....

En raison des motifs suivants : .....

.....

.....

Il est précisé que ☞ l'enfant fréquente déjà l'établissement ☞ l'enfant fait l'objet d'une première inscription

L'enfant a-t-il des frères et sœurs fréquentant l'établissement ? OUI NON

Date et Signature des parents Le

Ecole d'origine :	**Ecole demandée :**

Décision du Maire de Saint-Laurent-du-Var, le

☐ **FAVORABLE**

☐ **DEFAVORABLE**

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Une demande de dérogation doit être justifiée par un motif sérieux et sera soumise à une instruction sans garantie d'acceptation.

L'avis favorable d'une demande de dérogation est impérative pour valider une inscription en maternelle. Elle devra être renouvelée lors du passage au CP.

MODALITES D'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

La demande de dérogation doit être :
① complétée et signée par les parents,
② remise au **Service Affaires scolaires en Mairie de Saint-Laurent-du-Var**
inscriptions.scolaires@saintlaurentduvar.fr

➲ **Pièces justificatives à joindre** :
- Attestation de l'employeur des 2 parents avec mention des horaires,
- Si l'enfant est gardé par une assistante maternelle : justificatif de domicile de cette personne et contrat d'accueil.